



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 28/05/2024

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DES SÉANCES DES MERCREDI 29 MAI, MERCREDI 5, LUNDI 17, MARDI 18,
MERCREDI 19 et JEUDI 20 JUIN 2024

Lors de sa séance du 28 mai, le Sénat a décidé à la demande du Gouvernement que le débat sur le thème « La France a-t-elle été à la hauteur des défis et de ses ambitions européennes ? » inscrit à l'ordre du jour du 29 mai ne débiterait pas avant 21 heures.

Par ailleurs, le Sénat a inscrit à l'ordre du jour du mercredi 5 juin à 16 h 30 la création d'un groupe de travail préfigurant la commission spéciale chargée d'examiner, sous réserve de son dépôt, le projet de loi relatif à la résilience des activités d'importance vitale, à la protection des infrastructures critiques, à la cybersécurité et à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier et, le cas échéant, la désignation de ses 37 membres.

Enfin, par lettre en date du 24 mai, le Gouvernement a demandé le retrait de l'ordre du jour des 19 et 20 juin de l'examen en deuxième lecture de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle. Il a en conséquence demandé que l'examen du projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables débute le mardi 18 juin l'après-midi et le soir (et non le 17 juin) et se poursuive le 19 juin en dernier point de l'ordre du jour ainsi que le 20 juin le matin et l'après-midi.

En conséquence, l'ordre du jour des séances des mercredi 29 mai, mercredi 5, mardi 18, mercredi 19 et jeudi 20 juin s'établit comme suit :

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mercredi 29 mai 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 29 mai à 11 heures

De 16 h 30 à 20 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe RDPI)

- Débat sur le thème : « **Le contrôle des investissements étrangers en France comme outil d'une stratégie d'intelligence économique au service de notre souveraineté** »

- Temps attribué au groupe Rassemblement des Démocrates, Progressistes et Indépendants : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par le groupe Rassemblement des Démocrates, Progressistes et Indépendants : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 28 mai à 15 heures

- Proposition de loi ouvrant la **possibilité** de **concilier** une **activité professionnelle** avec la **fonction d'assistant familial**, présentée par M. Xavier IACOVELLI (texte de la commission, n° 618, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 17 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 29 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 28 mai à 15 heures

À 21 heures

- Débat sur le thème : « **La France a-t-elle été à la hauteur des défis et de ses ambitions européennes ?** » (demande du groupe SER)

- Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 28 mai à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mercredi 5 juin 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 5 juin à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Examen d'une proposition de création d'un groupe de travail préfigurant la **commission spéciale** chargée d'examiner, sous réserve de son dépôt, le projet de loi relatif à la **résilience des activités d'importance vitale**, à la **protection des infrastructures critiques**, à la **cybersécurité** et à la **résilience opérationnelle numérique** du **secteur financier**

- Sous réserve de la décision de sa création, désignation des **trente-sept membres** du groupe de travail préfigurant la **commission spéciale** chargée d'examiner, sous réserve de son dépôt, le projet de loi relatif à la **résilience des activités d'importance vitale**, à la **protection des infrastructures critiques**, à la **cybersécurité** et à la **résilience opérationnelle numérique** du **secteur financier**

- Délai limite de remise, au secrétariat de la direction de la législation et du contrôle, des candidatures à ce groupe de travail : mardi 4 juin à 15 heures

- Suite du projet de loi de **simplification** de la **vie économique** (procédure accélérée) (n° 550, 2023-2024)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 18 juin 2024

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi relatif au développement de l'offre de **logements abordables** (procédure accélérée) (n° 573, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 30 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 juin à 9 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 13 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 17 juin après-midi, mardi 18 juin à 13 heures et mercredi 19 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 17 juin à 15 heures

Mercredi 19 juin 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 19 juin à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'**accord** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de l'État indépendant de **Papouasie-Nouvelle-Guinée** relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces (n° 531, 2023-2024)

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'**Union européenne** et ses États membres, d'une part, et la **République d'Arménie**, d'autre part et de l'accord sur la création d'un **espace aérien** commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'**Ukraine**, d'autre part (procédure accélérée) (n° 544, 2023-2024)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 17 juin à 15 heures

- Suite du projet de loi relatif au développement de l'offre de **logements abordables** (procédure accélérée) (n° 573, 2023-2024)

Jeudi 20 juin 2024

À 11 heures et à 14 h 30

- Suite du projet de loi relatif au développement de l'offre de **logements abordables** (procédure accélérée) (n° 573, 2023-2024)